

PROJET
PEDAGOGIQUE

**Maison des jeunes de
Linxe**

7/17 ANS

SOMMAIRE

1/ La structure.....	p 3
2/ Objectifs pédagogiques.....	p 4/5
3/ Moyens matériels.....	p 5/6
4/ Moyens humains.....	p 6
5/ Jours et horaires d'ouverture de la structure.....	p 7
6/ Modalités d'inscription.....	p 7
7/ Mode de fonctionnement.....	p 7/8
8/ Rôle de l'animateur.....	p 8
9/ Rôle du directeur.....	p 8/9
10/ Tarification.....	p 9
11/ Transport.....	p 9
12/ Budget.....	p 9
13/ Les animations, les sorties et les activités.....	p 10
14/ Evaluation.....	p 10

Le projet pédagogique met en œuvre le projet éducatif de l'organisateur, il en précise les conditions de réalisation dans un document élaboré en concertation avec les personnes qui animent l'Accueil.

Il est conçu comme un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les mineurs sur les conditions de fonctionnement et sert de référence tout au long de l'action.

Le projet permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne. Il aide à construire les démarches pédagogiques. Les préoccupations de l'organisateur y sont repérées.

1/ LA STRUCTURE

Linxe est une commune du Sud-Ouest de la France, située dans le département des Landes (région Aquitaine). Commune située dans les Landes de Gascogne en Marensin à 130 km de Bordeaux, 80 km de Biarritz, 11 km de l'océan Atlantique, et 11 km de l'autoroute. La commune de Linxe compte environ 1288 habitants.

L'accueil des jeunes est déclaré auprès de DDCSPP et est soumis à une réglementation stricte visant à assurer la sécurité physique et morale de l'enfant. La Maison des jeunes est en partenariat avec la CAF.

L'accueil des jeunes se situe :
Rue du stade
40260 LINXE

2/ OBJECTIFS PEDAGOGIQUES DE LA STRUCTURE

Les objectifs pédagogiques sont fixés par l'équipe d'animation de l'accueil jeune pour une année civile. Ils prennent en compte les objectifs éducatifs du territoire et le contexte local.

1/ Favoriser l'accueil des jeunes

- ouvrir un lieu d'accueil adapté en concertation avec les jeunes
- le faire connaître au sein de leur commune
- l'animer par un personnel qualifié

Moyens envisagés :

- proposer un local en fonction des besoins physiques et psychologiques des jeunes
- l'aménager pour qu'ils se sentent bien
- diffuser des plaquettes d'information, affiches au sein de la commune
- mise en place de projets, d'animations
- encadrement par des professionnels qualifiés

2/ Aider les jeunes à être des adultes de demain

- les responsabiliser dans le fonctionnement de la salle des jeunes
- les informer par des documents
- les impliquer par la mise en place de projets
- les soutenir dans leurs démarches d'orientation, de professionnalisation

Moyens envisagés :

- mettre en place un règlement intérieur qui devra être signé par les jeunes et leurs parents
- mettre un présentoir avec des documents à disposition
- les loisirs des jeunes pourront être organisés et préparés par leur soin
- recherche d'autofinancement pour leurs projets
- aide à la recherche d'emploi : CV, lettre de motivation, jobs d'été
- collaboration avec le PIJ de Castets

3/ Développer une dynamique avec eux pour qu'ils se sentent bien au sein de leur commune

- leur offrir des temps de loisirs
- leur proposer un lieu d'accueil adapté
- leur apporter une écoute

- les impliquer dans les manifestations locales

Moyens envisagés :

- offrir diverses animations en fonction de l'âge et du sexe
- ces temps sont accessibles à tous
- permettre le libre choix des activités
- les activités sont à moindre coût
- accès libre de la salle
- mise en place de discussions pour connaître leurs souhaits
- adapter les projets selon les motivations
- les soutenir, les motiver pour que les projets puissent aboutir

4/ Aider les jeunes à se construire une personnalité au sein de la société locale

- mettre en place des rencontres avec les acteurs locaux
- découvrir un milieu dans lequel ils vivent
- s'enrichir en faisant des expériences, des confrontations

Moyens envisagés :

- impliquer la localité dans les projets des jeunes
- les actions proposées devront favoriser la connaissance et la découverte de différentes structures existantes dans leur commune
- des activités communales seront mises en place permettant à chacun de s'enrichir
- des échanges inter jeunes seront proposés par le biais de rencontres sportives, culturelles...

3/ MOYENS MATERIELS

Les locaux :

L'aménagement des locaux a pour objectifs de :

- permettre un accès aux plus grands nombres
- permettre un accès autonome aux différents pôles d'attraction
- faciliter la réalisation des activités
- permettre à chacun de trouver sa place à tout moment de la journée

Les équipements :

La maison des jeunes se situe à l'intérieur de la salle polyvalente.

A l'intérieur de la salle, divers matériaux sont mis à disposition des jeunes afin de répondre à leurs besoins et attentes :

- un billard
- un baby-foot
- deux consoles de jeux
- un jeu de fléchettes électroniques
- une table de ping pong
- un coin canapé
- une télévision
- des jeux de sociétés
- du petit matériel pour réaliser des activités manuelles

A l'extérieur de la salle

- 2 terrains
- un playground
- un skate park
- 2 terrains de tennis
- 2 terrains de basket

4/ MOYENS HUMAINS

L'équipe d'animation est constituée de deux personnes qualifiées.

Sébastien HARAS titulaire du BAFA, CAP petite enfance et PSC1.

La direction sera assurée par Emilie DOUET titulaire du BAFA, BAPAAT, PSC1, et BAFD.

Ses fonctions sont l'animation de l'accueil des jeunes durant les vacances scolaires, les mercredis, la mise en œuvre de projets de la structure, gestion du budget, encadrement de l'équipe d'animation.

5/ JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE DE LA STRUCTURE

Périodes de vacances :

Pendant les vacances, la structure fonctionne du lundi au vendredi selon les horaires fixés dans le programme qui est disponible à la mairie, à l'accueil de loisirs, sur la page Facebook de la maison des jeunes ou sur le site internet de la commune.

Les horaires habituels des accueils sont les suivants :

- Du lundi au vendredi : de 10h -17h pour les 7-17 ans

6/ MODALITES D'INSCRIPTION

Chaque jeune âgé de 7 à 17 ans peut s'inscrire librement à la structure en :

- remplissant un dossier d'inscription suite à sa première visite faute de quoi il ne sera pas accepté
- consultant et signant le règlement intérieur
- payant une cotisation annuelle de 15€ par famille, par enfant en fonction du QF.
- prenant connaissance de ce présent projet pédagogique

7/ MODE DE FONCTIONNEMENT

Afin de rendre autonomes et responsables les usagers, les accueils de l'espace jeunes sont libres : en effet, les jeunes (quels que soient leurs âges) peuvent bénéficier de la structure pendant la durée souhaitée dans la limite des horaires fixées par le directeur. L'équipe considère que les familles acceptent que leurs enfants gèrent de manière autonome leurs arrivées et leurs départs.

L'espace jeune est un lieu d'accueil encadré par des animateurs dans lequel les jeunes peuvent jouer ou organiser leurs activités pendant leurs temps libres.

Les inscriptions aux activités se font par téléphone auprès de :

- la directrice au 06-23-79-13-94
- ou directement auprès des animateurs (au jour et heures d'ouverture)

1/ Règles de vie

Pour assurer le bon fonctionnement des salles, les jeunes se doivent de respecter les règles de vie de l'espace jeunes, le matériel, les locaux, les camarades et l'équipe d'animation.

Les règles de vie ont pour but d'établir un cadre, de donner des repères, d'établir les droits et les devoirs de chacun. Elles seront expliquées aux jeunes et seront affichées pour ne pas les oublier. Elles pourront évoluer en fonction des comportements ou de l'organisation à adopter.

2/ Intérieur de la salle

Il est formellement interdit de fumer dans la salle.

Il est formellement interdit d'introduire et consommer de l'alcool et autres produits illicites dans le cadre de l'animation jeunesse.

Tout matériel cassé sera remplacé par la famille de l'enfant.

3/ Extérieur de la salle

Selon les activités, l'équipe d'animation veillera au taux légal d'encadrement, à la qualification des différents intervenants et à la sécurité physique et morale des jeunes.

8/ ROLE DE L'ANIMATEUR

- ❖ Assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants
- ❖ S'adapter aux envies et aux propositions des enfants selon les tranches d'âges
- ❖ Etre garant de l'application des règles de vie, du respect des lieux et du matériel
- ❖ Gérer son activité (recherche, préparation, rangement)
- ❖ Respecter ses collègues, le personnel, les enfants et les parents ; savoir travailler en équipe et savoir écouter
- ❖ Accompagner l'enfant dans les gestes du quotidien et le rendre autonome.

9/ ROLE DU DIRECTEUR

- ❖ Etre responsable de la sécurité des jeunes, du personnel et du fonctionnement de sa structure
- ❖ Accueillir les enfants, les parents et assurer les départs
- ❖ Répondre aux attentes des animateurs, des parents et des enfants
- ❖ Garantir la mise en œuvre du projet pédagogique et des projets d'animation.
- ❖ S'occuper de la gestion administrative, du budget et du matériel

- ❖ Encadrer et diriger des réunions régulières
- ❖ Former les animateurs, assurer le suivi et la validation des animateurs stagiaires.
- ❖ Assurer les relations avec les familles et les différents partenaires.

Rôle de coordination avec les animatrices, les parents, les enseignantes, la Mairie

10/ TARIFICATION

Le service municipal demande une cotisation annuelle de 15€ par enfant pour la fréquentation et l'utilisation du matériel qui leur est mis à disposition.

Les activités sont payantes :

- pour les activités nécessitant un intervenant
- pour les activités exceptionnelles un tarif approprié sera mis en place
- pour les séjours

En cas d'absence sur une activité, l'équipe d'animation doit être prévenue 48h à l'avance au minimum.

Le cas échéant, la facturation sera établie conformément à l'inscription, sauf en cas de maladie (fournir un certificat médical).

Le règlement des frais d'activités se fait auprès du directeur de la structure selon les modes suivants :

- par chèque libellé à l'ordre du trésor public
- en numéraire

L'usager pourra être exclu du service jusqu'à paiement des sommes dues.

11/ TRANSPORT

Les sorties se font en minibus.

12/ BUDGET

Un budget prévisionnel est réalisé en début d'année dans le budget de la commune.

13/ LES ANIMATIONS, LES SORTIES et ACTIVITES

L'équipe d'animation s'efforce de proposer des activités, animations et sorties aussi diverse que possible. Les jeunes sont encouragés à participer à la création des programmes. Priorité est donnée aux activités attrayantes, innovantes, culturelles et adaptées aux âges de chacun. Les activités intercommunales permettant la mutualisation de moyens techniques, financiers, humains et la rencontre des jeunes sont favorisées.

Il est également possible de mettre en place des actions locales à l'initiative des jeunes ou sur invitation des associations locales (fête communale,...)

14/ EVALUATION

Afin de toujours agir selon les objectifs éducatifs et pédagogiques du dit projet, le directeur rédige un bilan annuel présentant le bilan quantitatif et qualitatif, les difficultés rencontrées, les projets en cours ou à venir.

Emilie DOUET

Directrice de la Maison des jeunes de Linxe